

v.cuenot@mairielesrousses.fr

De: Christophe Ruellan <c.ruellan@jura.soliha.fr>
Envoyé: mercredi 6 juillet 2022 14:08
À: v cuenot
Objet: Fwd: Révision allégée PLU des Rousses

Christophe RUELLAN

Responsable agence de Mâcon

tél. 06.31.55.49.38.

Siège : Maison de l'Habitat - 32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39 007 Lons le Saunier cedex

Agence de Mâcon : 94 rue de Lyon CS 20440 - 71 040 Mâcon cedex 9

www.jura.soliha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA SAÔNE-ET-LOIRE

De: "GUILLEMONT Nicolas" <n.guillemont@inao.gouv.fr>
À: "Christophe Ruellan" <c.ruellan@jura.soliha.fr>
Cc: "Claude Bailly" <claud.bailly@jura.chambagri.fr>, "m peroz" <m.peroz@parc-haut-jura.fr>, "loic prunieres" <loic.prunieres@jura.gouv.fr>, "laetitia cutard" <laetitia.cutard@culture.gouv.fr>, bmargerie@jura.fr, "JURA" <cci@jura.cci.fr>, "SUAREZ Nathalie" <n.suarez@inao.gouv.fr>
Envoyé: Mardi 5 Juillet 2022 12:26:07
Objet: RE: Révision allégée PLU des Rousses

Bonjour,

Pris par des engagement antérieurs je ne pourrai pas participer à la réunion prévue le 6 juillet.

Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence.

D'une manière générale l'INAO tient à vous rappeler les enjeux liés à production sous SIQO qu'il convient de prendre en compte pour l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme :

Points de vigilance

1 Appellations d'Origine Protégée laitières

Les parcelles agricoles situées dans les aires géographiques des AOP laitières sont toutes susceptibles de permettre la production de fromage en Appellation.

La préservation des surfaces destinées à l'alimentation des animaux est primordiale, en raison des critères de provenance de cette alimentation inscrits dans les cahiers des charges, et qui imposent une part importante de l'alimentation produite sur l'exploitation et/ou dans l'aire géographique.

De plus, Pour l'AOP COMTE la productivité des exploitations est liée à leurs surfaces fourragères. La production de lait destiné à l'élaboration de COMTE est limitée à 4600 l/ha de surface fourragère. IL convient donc de maintenir en place le maximum de prairie de fauche et de pâturage afin d'éviter de limiter le potentiel de production des exploitations productrices de laits à COMTE.

L'accès au pâturage des animaux est également un critère important que chaque producteur doit être en mesure de respecter. Compte-tenu des réflexions en cours au sein des instances de l'INAO concernant les modifications des cahiers des charges des AOP Comté, Morbier et Mont d'or l'importance du pâturage tendra à encore augmenter dans les années qui viennent.

Ainsi, de manière générale, les espaces agricoles dans les communes concernées par les AOP et en particulier les prairies permanentes devraient, sauf exception très ponctuelles et justifiées, être exclus des périmètres constructibles.

- Axe d'intervention n°1 : Préserver les terres agricoles des zones AOP pour permettre le maintien du potentiel de production et de développement des exploitations..

- Axe d'intervention n°2 : Veiller à préserver la structuration parcellaire des exploitations agricole habilitées en AOP pour préserver les possibilités de pâturage pour le troupeau.

2 Agriculture BIO :

Pour répondre au développement croissant de la demande en produits issus de l'Agriculture Biologique ainsi qu'aux objectifs affichés d'intégrer plus de produits bio et de produits locaux dans la restauration collective, il est nécessaire de réserver des espaces agricoles pour le développement et l'installation d'exploitation certifiée en Agriculture Biologique au plus près des lieux de consommation, particulièrement dans le secteur du maraichage.

- Axe d'intervention : identifier et préserver des espaces agricoles permettant l'accueil d'exploitation de maraichage BIO

3 Indications Géographiques Protégées et Label Rouge

Les parcelles exploitées par des opérateurs engagés dans les filières Label Rouge doivent faire l'objet d'une vigilance particulière quant à leur vocation agricole en vue de préserver le potentiel de production qui y est attaché. Il importe d'être attentif au respect des surfaces engagées dans la démarche, des conditions d'installation et de développement des exploitations, dans un objectif de pérennisation.

- Axe d'intervention : Veiller à la préservation de l'activité des opérateurs impliqués dans les filières Label Rouge.

Hiérarchisation des points de vigilance

1) Priorité n° 1 : Veiller à préserver la structuration parcellaire des exploitations agricole habilitées en AOP pour préserver les possibilités de pâturage pour le troupeau.

2) Priorité n°2 : Préserver les terres agricoles des zones AOP pour permettre le maintien du potentiel de développement de ces productions.

3) Priorité n°3 : Identifier et préserver des espaces agricoles permettant l'accueil d'exploitation de maraichage BIO .

Cordialement.

Nicolas GUILLEMONT

Technicien - Délégation Territoriale Centre-Est

Institut National de l'Origine et de la qualité

Site de DIJON

Parc du Golf - Bâtiment BOGEY

16 rue du Golf

21800 QUETIGNY

Tel : 03 80 78 71 99

07 64 20 40 25

n.guillemont@inao.gouv.fr



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



De : Christophe Ruellan <c.ruellan@jura.soliha.fr>

Envoyé : jeudi 23 juin 2022 19:08

À : Claude Bailly <claud.bailly@jura.chambagri.fr>; m peroz <m.peroz@parc-haut-jura.fr>; loic prunieres <loic.prunieres@jura.gouv.fr>; laetitia cutard <laetitia.cutard@culture.gouv.fr>; GUILLEMONT Nicolas <n.guillemont@inao.gouv.fr>; bmargerie@jura.fr; JURA <cci@jura.cci.fr>

Objet : Re: Révision allégée PLU des Rousses

Bonjour,

Vous êtes convié(e) à la réunion d'examen conjoint qui aura lieu le jeudi 6 juillet à 9h30 en mairie des Rousses dans le cadre de la révision allégée du PLU.

Je vous joins un nouveau lien de téléchargement du dossier au cas où vous n'auriez pas pu accéder au lien précédent.

<https://we.tl/t-fcPmBc3IIV>

Comptant sur votre présence, bien cordialement

Christophe RUELLAN

Responsable agence de Mâcon

tél. 06.31.55.49.38.

Siège : Maison de l'Habitat - 32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39 007 Lons le Saunier cedex

Agence de Mâcon : 94 rue de Lyon CS 20440 - 71 040 Mâcon cedex 9

www.jura.soliha.fr

